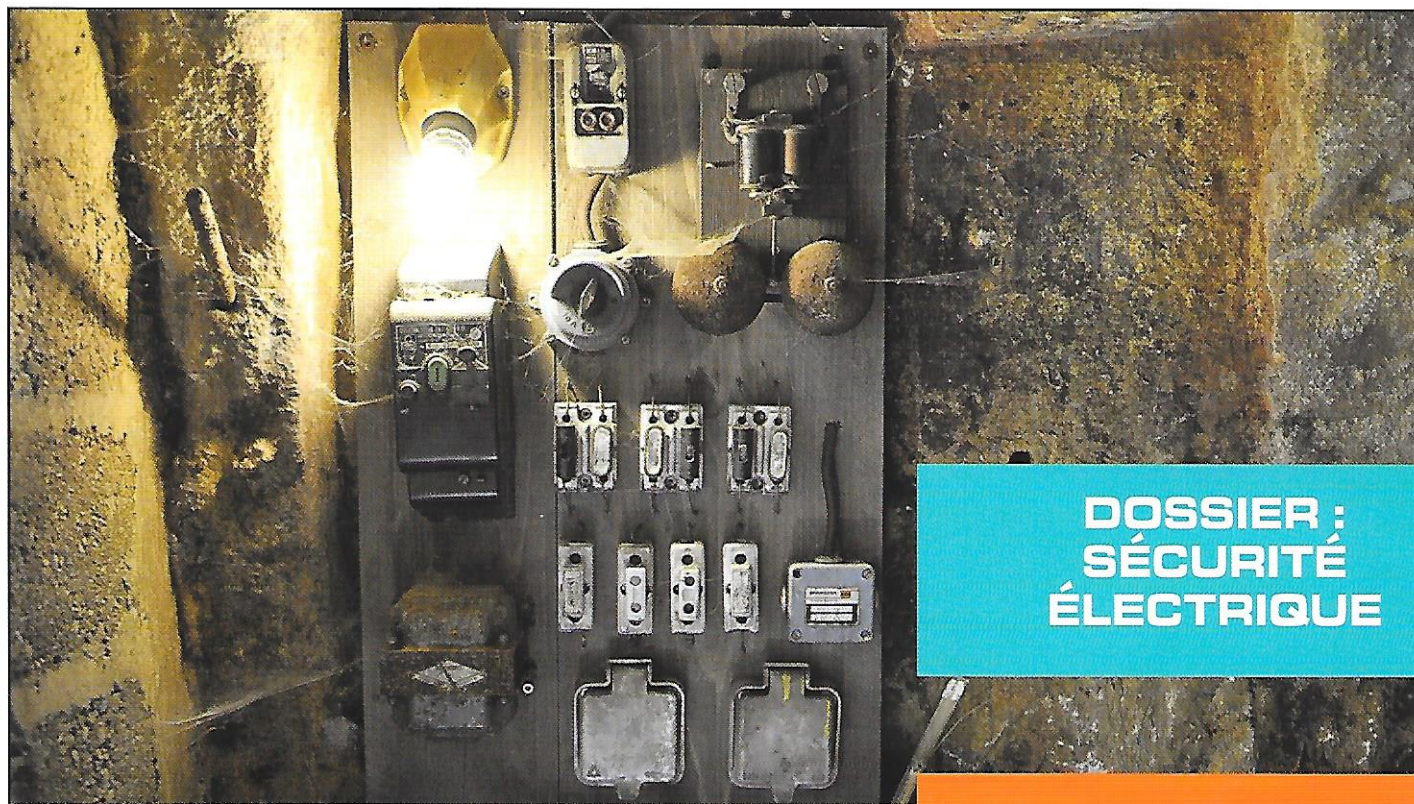
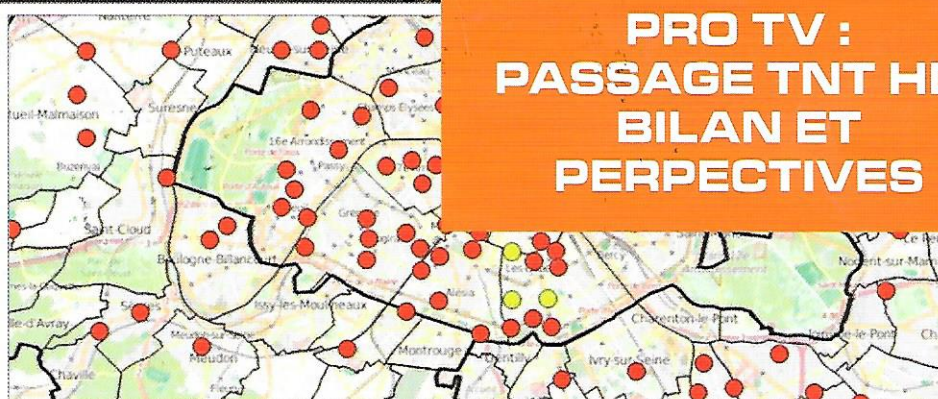


PROFESSION

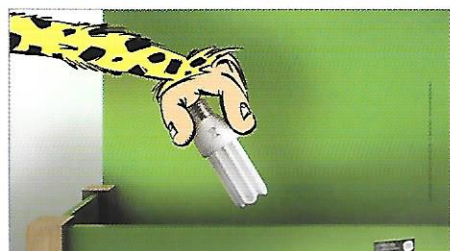
ELECTRICIEN TRONICIEN



**DOSSIER :
SÉCURITÉ
ÉLECTRIQUE**



**PRO TV :
PASSAGE TNT HD,
BILAN ET
PERSPECTIVES**



facebook

WWW.FACEBOOK.COM/FEDELEC.FR



L'Observatoire national de la sécurité électrique a fêté ses 20 ans en 2015. Sa rencontre annuelle, organisée le 1er décembre dernier, a été l'occasion d'apporter une démonstration importante : la corrélation directe existant entre réglementation et baisse des sinistres.



Chute des sinistres en 40 ans en lien avec la réglementation

2015, l'année de son 20^{ème} anniversaire, a marqué un tournant dans l'histoire de l'Observatoire national de la sécurité électrique : fort de l'ensemble des statistiques recueillies auprès de ses membres, l'ONSE peut désormais démontrer l'impact réel des réglementations en matière de sécurité électrique sur la réduction du nombre de sinistres.

Cette démonstration a été présentée le 1^{er} décembre dernier à l'occasion de la rencontre annuelle de l'ONSE à Paris : le nombre d'électrocutions a été divisé par cinq entre 1970 et 2011, passant de 200 victimes à 40. Le début de l'infléchissement de la courbe coïncide avec les décrets de 1962 sur la protection des travailleurs et de 1969 sur l'obligation de la norme NF C 15-100 dans les logements neufs. La baisse régulière du nombre de décès liés à l'électricité se poursuit avec l'instauration de l'attestation de conformité en 1972, puis celle de la notion de tableau électrique en 1977 et l'obligation du dispositif différentiel 30mA en 1991.

Mis en comparaison avec l'évolution de la population française, le nombre d'électrocutions chute de 3,8 victimes par an en 1970 à 0,6 en 2011, soit plus de six fois moins.

Sécurité des installations : un travail commun

Le directeur de la Confédération Générale du Logement (CGL), Stéphane Pavlovic, a rappelé que la CGL et le Gresel (Groupe de réflexion sur la sécurité électrique dans le logement) ont porté la mise en place des diagnostics de l'état de l'installation électrique à la vente et à la location. La CGL et le Gresel appuient actuellement la création d'un diagnostic obligatoire dans les parties



communes pour vérifier l'état de l'installation électrique ainsi que la présence et le bon fonctionnement de l'installation de mise à la terre. Il a en outre souligné l'importance de « construire des campagnes de communication à tous les niveaux et notamment auprès des consommateurs, (...) afin de les éduquer pour les aider à améliorer eux-mêmes leur propre sécurité en leur faisant prendre conscience des risques et en leur inculquant les gestes et comportements pour les supprimer. »

Le décret instaurant le diagnostic électrique à la location (état de l'installation intérieure d'électricité), obligatoire à chaque changement de locataire, est attendu. Il permettra de sécuriser encore davantage les installations électriques dans les logements. ▣



L'Observatoire national de la sécurité électrique

Créé en 1995 et co-présidé par Promotelec et Consuel, l'ONSE a pour objectifs de **regrouper les statistiques sur les incendies et les accidents d'origine électrique dans les habitations et le petit tertiaire**. Ces données sont compilées dans une base qui fait référence, du fait de la neutralité de l'ONSE. Ces éléments permettent d'éduquer et de sensibiliser le grand public, et d'apporter aux Pouvoirs publics les informations chiffrées nécessaires à la mise en place de réglementations permettant d'améliorer la sécurité électrique des installations et de protéger

les personnes et les biens. Un groupe de travail « statistiques » a été créé, à cette fin, en 2013, qui réunit plus de 65 personnes d'horizons différents : DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages), Sapeurs-Pompiers, assureurs, InVS (Institut de veille sanitaire), experts, laboratoires, consommateurs, installateurs, fabricants de matériel électrique, ERDF, IGNES (Industries du génie numérique, énergétique et sécuritaire), Consuel, Promotelec, etc. La collaboration de ces différents acteurs a permis de rassembler plus de 80 études et expertises permettant de consolider les statistiques.



Chaque année, l'Observatoire national de la sécurité électrique (ONSE) présente les dernières statistiques concernant l'insécurité électrique et ses conséquences humaines et financières.



Insécurité électrique : les chiffres clés

L'Observatoire national de la sécurité électrique notait, à l'occasion de sa dernière rencontre annuelle, que la collaboration des différents acteurs a permis de rassembler plus de 80 études et expertises et de consolider ses statistiques.

Ainsi, à partir des derniers chiffres de l'Insee et de l'enquête logement SOeS 2014, Pauline Anest-Bavoux, chef de projet sécurité et prévention des risques dans les bâtiments d'habitation à la DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) a dressé la cartographie des logements français :

- en 2014, la France compte 34 millions de logements : 56 % de logements individuels et 44 % de logements collectifs ;
- près de 29 millions de logements auraient plus de 15 ans, dont 11 millions sont antérieurs à 1949 ;
- 600 à 800 000 logements anciens sont vendus chaque année.

Les foyers français sont de plus en plus équipés de biens électroniques, qu'il s'agisse de produits électroménagers ou multimédia, sollicitant davantage les installations électriques.



Les statistiques " incendies "

200 000 incendies surviennent en moyenne chaque année dans les logements. Un quart d'entre eux environ serait d'origine électrique, soit 50 000. Selon les informations données par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), un logement est touché par le feu toutes les deux minutes et demi, entraînant des charges ou indemnités de 10 000 euros en moyenne par sinistre.



La détermination des causes et localisations de départs de feux est affinée par le projet RCCI (Recherche des causes et circonstances des incendies), lancé en 2012 par les Sapeurs-pompiers au niveau de l'ensemble des Services d'incendie et de secours. Ce projet vise à améliorer à la fois les mesures de prévention des incendies, la sécurité des intervenants et les techniques opérationnelles grâce au retour d'expérience, et à concevoir des mesures préventives et des programmes d'éducation du public. Plus de 300 Sapeurs-pompiers investigateurs ont déjà été formés dans 35 départements français. Une analyse précise des coûts que représentent les interventions sur feux pour les Sapeurs-pompiers sera également réalisée.

En 2014, ils sont intervenus sur plus de 72 400 incendies d'habitation, soit deux interventions pour cinq feux d'habitation.

Près de 600 000 dégâts électriques

L'année 2013 a compté 590 000 dégâts électriques, deux fois plus que l'année précédente. Ces sinistres sont provoqués par des dégâts subis par les équipements électriques ou électroniques du logement, du fait d'accidents électriques d'origine externe (foudre, surtension, surintensité, etc.) et/ou d'explosions ou d'incendies ayant pris naissance à l'intérieur de l'appareil (échauffement, défaillance d'un composant, défaut électrique, etc.).

De lourdes conséquences humaines et financières

Autre nouveauté en 2015 pour l'ONSE : l'étude des conséquences des incendies d'habitation et des accidents électriques pour les victimes. Le Docteur Bertrand Thélot, de l'Unité Traumatismes, Département Maladies Chroniques et Traumatismes à l'Institut de veille sanitaire, indique qu'en France et par an, il y a environ :

- 11 millions d'accidents de la vie courante (AcVC) dont 5 millions sont traités aux Urgences, débouchant sur 500 000 hospitalisations et 20 000 décès ;
- 12 000 hospitalisations pour brûlures dont les deux tiers concernent des hommes ;
- 3 000 personnes sont victimes chaque année d'électrisation et 60 d'électrocution. Les électrisations touchent 6 à 8 fois plus les hommes que les femmes.

Ces accidents et incendies d'origine électrique ont également des conséquences économiques lourdes : elles sont estimées à plus d'un milliard d'euros par an par l'ONSE. Ce chiffre intègre à la fois le coût pour les assureurs et pour les blessés, les décès, les électrocutions et les électrisations. □



PROTÉGEZ VOS
INSTALLATIONS
CONTRE LES
SURTENSIONS
TRANSITOIRES
DUES À
LA Foudre

PARAFoudre

Parafoudre BASSE TENSION	
Parafoudre PHOTOVOLTAÏQUE	
Parafoudre pour ÉCLAIRAGES LED	
Parafoudre INFORMATIQUE & TÉLÉCOM	
Parafoudre COAXIAL	

E-MAIL : contact@citel.fr
WEB : www.citel.fr

CITEL - 2 rue Troyon - 92316 Sèvres CEDEX France
Tel. : +33 1 41 23 50 23 - Fax : +33 1 41 23 50 39